



# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

**Séance du jeudi 17 avril 2014**

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation  
10 avril 2014

Date d'affichage  
10 avril 2014

Objet de la délibération  
*Pôle services techniques –  
Antenne administrative et  
comptable – Demande de  
subvention au conseil  
général du Var pour la  
manifestation « Plateforme  
Gapeau Emploi »*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON,

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline

**Procurations :**

GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude

**Absents :**

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Dalel CHAUCHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune organise le vendredi 16 mai 2014 au château de Solliès-Pont, de 8 heures 30 à 13 heures, la « Plate-forme Gapeau Emploi ».

Cette journée a pour objectif de regrouper les entreprises, les chercheurs d'emploi ainsi que les institutions et les associations.

- Les entreprises pourront grâce à cette journée :
  - Bénéficier d'une large campagne promotionnelle visant à attirer du personnel ;
  - Répondre aux besoins en personnel sans passer par la lourdeur des processus traditionnels ;
  - Participer à la création d'emplois et à la croissance économique et sociale de la vallée du Gapeau ;
  - Faire connaître leurs services ou produits aux autres exposants et participants ;
  - Nouer des contacts privilégiés avec les partenaires locaux.

- Apport pour les demandeurs d'emplois :
  - Atelier de conseil en image ;
  - Présélection de candidats / entretiens d'embauche ;
  - Echange avec les institutionnels et les employeurs ;
  - Présentation des différentes fonctions des partenaires ;
  - Connaissance du tissu économique local.

Cette opération, dont le coût est évalué à 1870 euros TTC, peut bénéficier d'une subvention de la part du conseil général au titre des aides aux communes.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Conseil Général	1 496,00 euros
Autofinancement	374,00 euros
Montant TTC	1 870,00 euros

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3233-1,

**CONSIDERANT** l'intérêt et les objectifs de cette manifestation,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **APPROUVE** la réalisation de cette opération, pour un montant estimatif de 1870 euros TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- **AUTORISE** le maire à solliciter une subvention auprès du conseil général au titre des aides aux communes, au taux le plus élevé possible.

Les crédits correspondants tant en dépense qu'en recette sont inscrits dans les différents chapitres et articles du budget de l'exercice 2014.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 23 AVR. 2014 et publication ou notification du 24 AVR. 2014